



AIDES AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA COVID 19

Face à la situation exceptionnelle qui frappe durement de nombreuses activités, la Région Centre Val de Loire et la CC CVL ont décidé de mettre en place deux dispositifs d'aides d'urgence, pour soutenir les entreprises impactées. Ces aides couvrent de multiples besoins, notamment de trésorerie ou liés à l'acquisition d'équipements de protection individuelles (EPI).

	Le fonds renaissance	La subvention aux entreprises impactées
Qui aide ?	Région Centre Val de Loire	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Qui est éligible ?	Toute entreprise en difficulté de moins de 20 salariés, peu importe le secteur d'activité	Les entreprises ou groupes de moins de 20 salariés issus en priorité des secteurs du commerce, de l'artisanat (dont artisanat d'art), des services, du tourisme, de la viticulture, de la culture, du sport et des loisirs.
Quel montant ?	Entre 5 000 et 20 000 €	Jusqu'à 5000 € par entreprise
Quelle forme ?	Prêt à taux 0 sans garantie, avec un différé de remboursement d'un an et une période de remboursement de 3 ans.	Subvention
Pour quels besoins ?	Besoin de trésorerie et investissements, notamment l'acquisition d'EPI	Besoin de trésorerie et investissements, notamment l'acquisition d'EPI
Comment ça marche ?	Un dossier unique à déposer sur la plateforme internet de la Région jusqu'au 31/10/2020	un appel à candidature avec un dossier à remplir sur le site internet de la CC CVL avant le 30/09/2020
A qui s'adresser ?	Initiative Touraine Val de Loire 02 47 97 73 61	Aurélie VILLAIN Chargée de mission développement économique 02 47 93 78 76 - a.villain@cc-cvl.fr Maxime THALAMAS Chargé de mission développement économique 02 47 93 78 91 - m.thalamas@cc-cvl.fr